

Préavis 1/2014 : Modérateur de trafic.

Rapport de la commission

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission d'étude du préavis no 1/2014, composée de Sabine Magnollay, Christiane Crisinel, Dominique Desplans, Christian Martin et Michel Gosteli, c'est réunie le mercredi 5 mars 2014 en compagnie de la commission des finances et de Messieurs Jean Michel Pidoux et Claude Alain Cornu, Municipaux.

Le préavis précité, nous a été expliqué sur bases de plans, reprenant chaque entrée de village en détail. Les choix qui ont été fait par la municipalité nous ont été expliqués minutieusement pour chaque projet choisis. Monsieur Jean-Michel Pidoux a répondu clairement à toutes les questions qui ont été posées par la commission, notamment sur les différentes autres solutions qui auraient pu être utilisées et pourquoi elles n'ont pas été retenues.

La commission tient à relevés les points suivants :

- Ces 4 projets ont été retenus en priorité, tout d'abord en rapport à la densité du trafic et le danger représenté sur ces routes. D'autre part, elles sont la continuité des projets élaborés par les anciennes municipalités.
- Les études ont été menées étroitement avec le bureau d'étude spécialisé pour ces travaux
- Les travaux proposés sont axés sur le ralentissement et la sécurité
- La réflexion sur les différentes possibilités a été très poussée avec le bureau d'étude et le canton
- Les radars « smily » permettront d'effectuer des statistiques qui pourront nous permettre d'apprécier chaque dispositif mis en place et son efficacité. Cela nous permettra plus tard d'étendre ces mesures sur d'autres entrées de villages ou points dangereux de la commune
- Enfin, ces autres points dangereux ont été répertoriés et seront traités par la municipalité dans de futures études

En conclusion, la commission propose au conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté, et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux, pour un montant de CHF 97'500.-, de la financer avec la trésorerie courante et de procéder à un amortissement sur 10 ans dès 2015, soit, CHF 9'750.- / année

Pour la commission :

Christiane Crisinel



Dominique Desplans



Sabine Magnollay ~~Kohler~~



Michel Gosteli



Christian Martin

